EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE VALORISATION DES DECHETS DE CORSE

Bureau Syndical du 09 février 2023

DELIBERATION N° 2023-02-002
Autorisation signature du marché de Mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport des bennes depuis les installations du Syvadec détaillées dans la présente consultation – 5 lots

Nombre de membres 27		
En exercice	Présents	Votants
26	13	14

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, à dix heures, le Bureau Syndical convoqué le 3 février 2023 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance.

Présents :
GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, BONARDI Jean-Paul

Pouvoirs :
VIVONI Ange-Pierre donne procuration à SOTTY Marie-Laurence

Absents :
MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGRI Leslie, CICCADA Vincent, GRAZIANI Frédérik, MAURIZI Pancrace, GUIDONI Pierre

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 21/02/2023
et de la publication de l'acte le: 21/02/2023

SYVADEC CORSE
Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230209-2023-02-002-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Le Président expose,

Cette consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen avec une date limite de remise des offres fixée au 04 janvier.2023.

La présente consultation a pour objet la Mise à disposition, l'enlèvement, le remplacement et le transport des bennes depuis les installations du Syvadec. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum avec les maximums suivants pour chaque lot :

- Lot n°1 Transport de déchets de matières valorisables du Sud Corse – avec un montant maximum de 510 000,00 € ;
- Lot n°2 Transport de déchets de matières valorisables depuis Vallecale – avec un montant maximum de 58 000,00 € ;
- Lot n°3 Transport de déchets de matières valorisables depuis la plaine orientale - avec un montant maximum de 394 000,00 € ;
- Lot n°4 Transport de déchets de matières valorisables depuis Saint Florent - avec un montant maximum de 237 000,00 € ;
- Lot n°5 Transport de déchets de matières valorisables de puis Corbara - avec un montant maximum de 449 000,00 €.

Cet accord-cadre est prévu pour une durée ferme de 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois, hormis pour le lot n°1 pour lequel il est prévu une durée ferme de 15 mois non reconductible.

La commission d'appel d'offres réunie le 19 janvier 2023 a attribué les cinq lots en faisant application des critères d'analyse suivants :

1-Prix des prestations 70.0
2-Valeur technique 30.0
2.1-Moyens techniques : les matériels spécifiques à l'opération 6.0
2.2-Moyens humains : personnels et qualifications dédiées à l'exécution du marché 5.0
2.3-Méthodologie détaillée mise en œuvre pour assurer les prestations 15.0
2.4-Moyens supplémentaires envisagés pour faire face à la saisonnalité 4.0

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles des cinq lots du marché de mise à disposition, d'enlèvement, de remplacement et de transport des bennes depuis les installations du Syvadec avec le groupement d'entreprises AM transports et TP2B.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,
Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,
Considérant la décision de la commission d'appel d'offres du 19 janvier 2023,
Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce marché,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230209-2023-02-002-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

A la majorité avec 13 voix pour et 1 voix contre (SAVELLI Pierre) :

-Donne acte au rapporteur des explications entendues,
-Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord cadre à bons de commande relatif à la mise à disposition, d'enlèvement, de remplacement et de transport des bennes depuis les installations du Syvadec avec la société AM transports et TP2B pour les lots suivants :

- Lot n°1 Transport de déchets de matières valorisables du Sud Corse
- Lot n°2 Transport de déchets de matières valorisables depuis Vallecale
- Lot n°3 Transport de déchets de matières valorisables depuis la plaine orientale
- Lot n°4 Transport de déchets de matières valorisables depuis Saint Florent
- Lot n°5 Transport de déchets de matières valorisables de puis Corbara

-Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230209-2023-02-002-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023